

Décision

Générale

colonial

Décision n° 322 nommant une commission chargée de procéder à l'inventaire des matières et du matériel existant dans le magasin d'approvisionnement du Service des 'Travaux Publics.

n° 322

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1943

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro
1 mai 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. unique. Une commission composée de : M.M. PICHON, Receveur de l'Enregistrement Président DAVID, V.I.E.M. des P.T.T.) FRANÇOIS. Instituteur Chef Mem. de la Section du Matériel bres du Bureau des Finances est chargée de procéder à l'inventaire des matières et du matériel actuellement existant dans le magasin d'approvisionnement du Service des Travaux Publics. Elle recevra de l'Inspecteur des Affaires Administratives toutes instructions utiles en ce qui concerne les opérations qu'elle aura à effectuer.